



PROCÉDURE INSCRIPTION CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS - CDG46

- 1) Se rendre sur le site : www.concours-territorial.fr
- 2) Choisir le concours ou l'examen professionnel concerné, la spécialité et l'option le cas échéant, puis le CDG46.
Pour les concours, choisir la voie d'accès dans laquelle vous souhaitez vous inscrire.

Exemple :

Technicien

Concours

Catégorie B

Technique

2024

Inscriptions ouvertes du 19/09/2023 au 25/10/2023

- 3) Créer un compte Concours-Territorial ou se connecter via FRANCECONNECT ou via un compte Concours-Territorial existant.
Après authentification, vous serez redirigé automatiquement vers la page de préinscription du CDG46.
- 4) Remplir le formulaire de préinscription,
- 5) Relire les informations saisies :

[Visualisation des éléments saisis >>](#)

- 6) Vérifier les informations et **cocher les cases suivantes** permettant la création de votre formulaire d'inscription :

Conformément à l'article 89 de la loi du 26 août 2019, j'atteste sur l'honneur ne pas être inscrit(e) à ce concours après d'un autre centre organisateur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire

[< Retour](#)

N.B : si vous avez besoin de modifier ou compléter votre dossier, il est possible de cliquer sur le bouton « retour » avant de valider votre formulaire. Une fois le formulaire validé, merci de contacter le CDG46 si vous avez des modifications à apporter.

- 7) Afin de confirmer les données saisies sur le formulaire et de **télécharger votre dossier** sur votre ordinateur, cliquer sur :

[✓ Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription](#)

Vous avez complété votre formulaire de préinscription. Vous recevrez un email pour vous le confirmer.

ATTENTION : VOTRE INSCRIPTION N'EST PAS COMPLETE

Vous devez **enregistrer ce formulaire dans un répertoire accessible de votre ordinateur** car il vous faudra le **déposer sur votre espace sécurisé** et le **transmettre au CDG46** pour que votre inscription soit prise en compte.

Pour finaliser votre préinscription, vous devez transmettre au CDG votre dossier d'inscription.
Pour cela, vous devez vous connecter à votre espace sécurisé et suivre les étapes suivantes :

8) Se rendre sur : <https://www.agirhe-concours.fr/?dep=46> et cliquer sur :

 **Connexion espace sécurisé**

Renseignez **vos identifiants** (votre identifiant est visible sur le dossier téléchargé et dans le mail reçu après avoir renseigné votre préinscription et le mot de passe est celui que vous avez choisi au moment de la préinscription).

9) Déposer le dossier d'inscription préalablement enregistré sur votre ordinateur en cliquant sur :



Pièces obligatoires à transmettre :

Avant le 17/10/2024

 **Dossier d'inscription**

 (0/1)

 **Pièces justificatives obligatoires**

 (0/1)

Cliquer sur le bouton  pour gérer la pièce à déposer.

 **Valider
ma préinscription**

La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le dépôt de toutes les pièces demandées avant le 17/10/2024. Une fois le dossier clôturé et réceptionné par le Centre de Gestion, vous pourrez compléter les pièces dans la limite des dates indiquées.

(Si vous ne trouvez pas votre dossier, il est disponible via le bouton de votre espace sécurisé :

**Dossier
d'inscription**

).

10) Cliquer sur parcourir, et récupérer le dossier d'inscription à transmettre (uniquement sous format PDF). Une fois le fichier sélectionné, cliquer sur « ajouter le fichier » :

Gestion du document 'Dossier d'inscription' pour la pré-inscription ×

Format(s) autorisé(s) : PDF (10 Mo maximum par document)

Dépôt du document autorisé jusqu'au 25/04/2024 inclus

Nouveau fichier : Aucun fichier sélectionné.

Une fenêtre apparaîtra ensuite et vous pourrez : vérifier le document transmis en cliquant sur l'œil, le supprimer en cliquant sur la corbeille, ou écraser le fichier déposé en cliquant sur la flèche.

Gestion du document 'Dossier d'inscription' pour la pré-inscription ×

Document

Dossier d'inscription  

Procédez de même pour les pièces justificatives que vous souhaitez transmettre.

11) Votre dossier et ses pièces justificatives ont été déposés sur la plateforme, pour les transmettre au Centre de Gestion, vous devez **IMPERATIVEMENT** :

- **Cocher la case :**

J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

- **Cliquer sur le bouton :**



IMPORTANT :

Même si vous n'avez pas l'ensemble des pièces justificatives requises, vous devez tout de même clôturer votre préinscription dans le délai imparti en effectuant cette action. Vous pourrez fournir les éléments justificatifs manquants **jusqu'aux dates limites précisées sur votre espace.**

Une fois votre préinscription clôturée, vous recevrez un email de confirmation d'inscription.

Le CDG mettra à jour le statut de votre espace candidat dès qu'il aura reçu votre dossier d'inscription.

12) **Pour les pièces justificatives**, (copie de diplôme, pages à imprimer et à compléter manuellement...) : **les scanner en 1 seul document PDF et les déposer sur votre espace** comme ci-dessus (en respectant les dates limite de dépôt indiquées) :

Pièces complémentaires :

Avant le 19/09/2024

 Dossier d'inscription	 (1/1)
 État des services effectifs complété et signé (annexe 1 - page 5 et 6)	 (0/1)

Cliquer sur le bouton  pour gérer la pièce à déposer.

Cliquez sur **parcourir**, et récupérez la pièce à transmettre (uniquement des formats PDF).

Une fois la pièce sélectionnée, cliquer sur « ajouter le fichier ».

La pièce est automatiquement transmise au CDG et ajoutée à votre dossier d'inscription.

(répéter cette étape si vous avez plusieurs documents à transmettre).



Tableau de bord : État de votre inscription via votre espace sécurisé

« Votre formulaire de préinscription a été complété le XX, déposez votre dossier d'inscription et les pièces obligatoires demandées puis cliquez sur le bouton « valider ma préinscription » avant la date limite de dépôt pour envoyer votre dossier au Centre de Gestion »

Votre préinscription a été réalisée avec succès. Un mail de confirmation de préinscription vous est envoyé automatiquement. Le CDG46 est maintenant en attente de votre dossier.

« Votre formulaire de préinscription a été complété le XX, mais votre dossier n'a pas été envoyé dans les délais au Centre de Gestion. »

Vous avez procédé à votre préinscription, toutefois, vous n'avez pas transmis au CDG46 le dossier et les pièces obligatoires demandées dans les délais. Votre dossier est donc rejeté et votre candidature refusée. Un mail vous informant de l'annulation de votre préinscription vous est envoyé.

« Votre dossier a été reçu par le CDG, il est en cours d'instruction »

Votre dossier d'inscription a bien été réceptionné par le CDG46 et le service concours l'étudiera prochainement.

« Votre dossier est complet »

Votre dossier est complet. Vous recevrez prochainement votre convocation sur votre espace sécurisé dans le cas où vous seriez admis(e) à concourir.

« Votre dossier est incomplet, merci de transmettre les pièces demandées »

Votre dossier est incomplet : un courrier énumérant les pièces manquantes à fournir vous est déposé dans votre espace sécurisé et vous en êtes informé par voie électronique.

« Votre dossier a été rejeté »

Votre dossier n'est pas recevable : un courrier, mentionnant les raisons du rejet, vous est adressé dans votre espace sécurisé et vous en êtes informé par voie électronique.

« Vous êtes admis(e) à concourir »

Vous êtes admis(e) à concourir. La convocation pour votre participation à l'épreuve d'admissibilité sera déposée **uniquement** dans votre espace sécurisé (aucune convocation ne sera délivrée par voie postale). Vous serez informé(e) par voie électronique de ce dépôt.

« Vous êtes admis(e) à concourir sous réserve »

Vous êtes admis(e) à concourir **sous réserve de production des documents demandés**. La convocation pour votre participation à la première épreuve d'admissibilité sera déposée **uniquement** dans votre espace sécurisé (aucune convocation ne sera délivrée par voie postale). Vous serez informé(e) par voie électronique de ce dépôt. Dans le cas où les pièces demandées ne sont pas transmises dans les délais au CDG ou que l'instruction de celles-ci ne permettent pas votre admission à concourir, votre dossier sera rejeté.

« Vous n'êtes pas admissible »

Vous aurez accès à vos résultats d'admissibilité (notes et courrier de notification). Vous serez informé(e) par voie électronique de ce dépôt.

« Vous êtes admissible »

Vous êtes admis(e) à vous présenter à l'épreuve d'admission. La convocation pour votre participation à l'épreuve d'admission sera déposée **uniquement** dans votre espace sécurisé (aucune convocation ne sera délivrée par voie postale). Vous serez informé(e) par voie électronique de ce dépôt.

« Vous êtes admis(e) » ou « vous n'êtes pas admis(e) »

Vous aurez accès à vos résultats d'admission (notes et courrier de notification). Vous serez informé(e) par voie électronique de ce dépôt.